

2018

RAPPORT ANNUEL

COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER
DÉPARTEMENTAUX



COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 MAI 2019

L'année a été particulièrement contrastée avec un pôle industriel fortement pénalisé par la situation chez Dr. Brandt, une situation toujours dynamique dans le pôle informatique et un pôle ferroviaire qui progresse en Roumanie.

La Compagnie a placé une partie de ses fonds dans l'acquisition d'un nouveau siège social en milieu d'année, et a validé en fin d'année le rachat des 40% de parts minoritaires de sa filiale Rouxel informatique, cette dernière est désormais détenue à 100%.

LE POLE DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Le chiffre d'affaires de ce secteur est en progression du fait d'une reprise des activités de négoce de la société EPPE.

Le résultat global du pôle est fortement dégradé par la situation chez Dr Brandt : des clients douteux non provisionnés, des erreurs de gestion et de comptabilisation des en-cours nous ont conduit à prendre des mesures fortes pour épurer la situation de l'entreprise.

La direction de Dr Brandt a été remerciée et une reprise en main est en cours depuis fin 2018. Si le début de l'année 2019 est positif, la pérennité de l'entreprise dans un secteur difficile doit se confirmer et nous cherchons, en parallèle du redressement de l'entreprise, d'autres options de partenariats ou de synergies.

Chez Asco, un décalage de livraison d'une machine spéciale de fin 2018 à début 2019 explique en partie la baisse du résultat. L'activité reste cependant solide et nous entreprenons en 2019 un projet d'expansion commercial.

En euros	CHIFFRE D'AFFAIRES			RESULTATS APRES IMPOTS		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
INGRIF (1)	1 136 818	1 501 055	1 278 471	228 180	257 610	234 833
SEGRIF	347 291	532 038	422 265	23 901	54 205	48 884
EPPE	2 646 599	1 616 221	2 185 265	55 253	56 910	86 299
Dr BRANDT (2)	1 341 933	1 718 406	*1 346 878	-74 524	8 458	*- 460 000
ASCO	2 544 786	2 130 354	1 943 449	324 003	261 500	188 716
TOTAL	8 017 427	7 498 074	*7 176 328	556 813	638 683	*98 732

(1) Les résultats d'Ingrif tiennent compte d'une provision sur titres RTI de 47 K€ en 2016 et une reprise de provision de 20 K€ en 2017 et de 6 K€ en 2018, d'un dividende reçu de Penta de 19 K€ en 2016, de 24 K€ en 2017 et de 28 K€ en 2018. En conséquence, la contribution totale au résultat consolidé du pôle industriel est de 585 K€ en 2016, de 595 K€ en 2017 et de 60 K€ en 2018.

(2) Le chiffre d'affaire et le résultat 2017 de Dr Brandt ont été révisés par rapport aux montants estimés sur la plaquette 2018. L'arrêté comptable 2017 de Dr Brandt était postérieur à l'AG 2018 de CFD, et certains produits vendus n'avaient pas encore été comptablement sortis des produits en cours.

* montants estimés, dans l'attente de l'arrêté des comptes 2018 définitifs

LE POLE INFORMATIQUE

L'activité du pôle informatique reste dynamique, portée par le secteur de la logistique, et notamment par le succès des projets clients de mécanisation d'entrepôts de la société Infflux. Le chiffre d'affaires du pôle est en croissance de 11% en 2018 et devrait se maintenir en 2019.

Afin de préparer l'avenir, la compagnie a lancé un plan stratégique pour accroître les synergies entre Penta, Infflux & Microtrans. Ce plan doit permettre d'anticiper les défis technologiques de moyen terme, partager les compétences et les synergies commerciales.

Fin 2018, la compagnie a validé le rachat par la société Rouxel Informatique des 40% de parts minoritaires, pour un montant de 919 471 euros. Cette filiale est désormais détenue à 100%.

En euros	CHIFFRE D'AFFAIRES			RESULTATS APRES IMPOTS		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
PENTA (1) (3)	614 572	671 820	742 205	119 796	148 933	187 591
ROUXEL (2)	1 010 767	945 458	974 756	260 699	222 704	193 776
INFFLUX (1)	4 656 698	5 258 000	5 986 928	388 016	517 652	663 870
MICROTRANS (1)	750 531	699 417	720 163	90 013	85 069	23 372
TOTAL	7 032 568	7 574 695	8 424 052	858 524	974 358	1 068 609
Quote part groupe CFD				614 054	708 938	863 023
(1) 77% en 2016 et suivante						
(2) 60% en 2016 et 2017, 100% en 2018						
(3) hors dividendes reçus d'INFFLUX pour 206 K€ en 2016 et de Microtrans pour 60 K€ en 2017						

LE POLE FERROVIAIRE

Le résultat de la société Petroutilaj-3DRD, en légère baisse par rapport à 2017 malgré la hausse de chiffre d'affaires, ne traduit pas le travail accompli dans l'accroissement du carnet de commande et la réussite auprès d'un client grand compte source d'opportunités commerciales futures.

La société RTI doit quitter le site de Raeren qu'elle occupe en Belgique. Nous avons entrepris une démarche pour valoriser au mieux à la vente les actifs ferroviaires présents sur le site.

La société Combrail réalise un exercice en croissance malgré une période de travaux de voirie ayant fortement bloqué son activité.

En euros	CHIFFRE D'AFFAIRES			RESULTATS APRES IMPOTS		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
PETROUTILAJ - 3DRD	833 442	933 395	1 152 518	-61 560	17 276	6 578
RTI	361 965	104 176	70 328	- 18 536	40 918	11 619
COMBRAIL (1)	nc	157 890	137 754	nc	21 416	2 503
TOTAL	1 195 407	1 195 461	1 360 600	-80 096	79 610	20 700
Quote part groupe CFD				-80 096	69 034	19 464
(1) 51% en 2016 et suivante. 1er exercice clos en 2017 sur 17 mois.						

IMMOBILIER

La compagnie a utilisé une partie de sa trésorerie disponible pour acquérir des bureaux situés au 29 boulevard de Courcelles à Paris. D'une surface d'environ 330 m², ils ont été acquis mi juin 2018 au prix de 4 402 000 euros, frais et taxes compris. Des travaux d'agencements se terminent au cours du premier semestre 2019 pour un total de 205 000 euros.

Les entrepôts du Vaudreuil et l'immeuble de Tolbiac sont toujours occupés à 100%. L'entrepôt de Lille, précédemment pénalisé par un locataire en liquidation judiciaire, est à nouveau occupé à 100% depuis le quatrième trimestre 2018. Les locaux de la galerie marchande de la Chataigneraie et de Noisy le Grand sont encore cette année déficitaires. Nous prévoyons une amélioration de l'occupation de la Chataigneraie en 2019.

LOYERS ET CHARGES PERÇUS <i>En euro</i>	2014	2015	2016	2017	2018
par la Compagnie	394 215	686 194	685 440	202 010	350 391
par la SC Immobilière CFD	481 252	424 372	316 124	274 978	253 258
TOTAL	875 467	1 110 566	1 001 564	476 988	603 649

SITUATION FINANCIERE DE LA COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX

Le résultat, après 110 231 euros de dotation aux amortissements et compte tenu d'un carry back sur les impôts société de 59 494 euros, s'élève à 590 984 euros en 2018. Il était de 5 283 232 euros l'année précédente, année de la vente de l'ancien siège à Suresnes, et de 519 253 euros en 2016.

La situation financière des cinq dernières années a évolué comme suit :

<i>En euros</i>	2014	2015	2016	2017	2018
Capitaux propres	16 577 544	16 586 398	16 610 651	21 398 883	20 999 867
Recours bancaires	1 509 969	1 111 349	1 245 151	859 088	1 919 631
Trésorerie disponible	5 674 557	5 960 450	6 372 408	15 351 801	8 106 827

Nous n'avons pas recensé d'évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice autres que ceux indiqués ci-dessus.

La compagnie n'a pas eu d'activité significative en 2018 en matière de recherche et développement.

En application de l'article D.441-4 du code de commerce, nous vous présentons dans un tableau en annexe l'analyse des délais de paiement des fournisseurs et des clients.

CREANCES CLIENTS		Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
Nombre de jours	0	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et +	Total (1 jour et +)
Nombre de factures		8	3	3	40	54
Montants total TTC	98 906	78 100	16 286	11 902	273 269	379 557
Pourcentage des ventes	9,99%	7,89%	1,65%	1,20%	27,61%	38,30%
DETTES FOURNISSEURS		Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
Nombre de factures		4			12	16
Montants total TTC	0	4 529	0	0	9 353	13 882
Pourcentage des achats	0%	1,10%	0,00%	0,00%	2,20%	3,20%

DISTRIBUTION ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons la distribution d'un dividende de 18 euros par action, éligible à l'abattement de 40%, représentant une distribution globale de 495 000 euros suivant l'affectation ci-après :

LIBELLE	REPORT A NOUVEAU
Solde	15 110 188
Résultat de l'exercice	590 984
Distribution de dividendes	- 495 000
Nouveau solde	15 206 172

Le versement de ces dividendes aurait lieu le 14 juin 2019

Il est rappelé qu'il a été distribué au cours des trois exercices précédents :

Année	Dividende par action	Distribution globale
2017	36,00	990 000
2016	18,00	495 000
2015	18,00	495 000

CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Compagnie au 29 boulevard de Courcelles, 75008 Paris où nous avons acquis des bureaux.

Il est demandé aux actionnaires de ratifier ce changement de siège social.

RENOUVELLEMENT ET NOMINATION D'ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur François de Coincy, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Nous vous proposons la nomination au mandat d'administrateur de Monsieur Alexis Roux de Bézieux, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024. Après une dizaine d'année d'expériences en fusions & acquisitions chez Ernst & Young, M. Roux de Bézieux a fondé l'enseigne de distribution alimentaire « Causses » qui dispose de plusieurs points de vente dans Paris. Nous pensons que ses conseils et son expérience seront utiles aux projets futurs de la compagnie.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1 – LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement, d'un administrateur désigné par ses collègues.

Le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Le Conseil délibère sur toutes les questions de la vie du groupe et en particulier sur les décisions stratégiques. En 2018, il s'est réuni les 29 mars, 29 mai, 13 septembre et 14 décembre. Le taux moyen de participation au Conseil d'Administration a été de 100 %.

Chaque année, le Conseil d'Administration prépare l'assemblée générale ordinaire (mars), et approuve les budgets de l'année suivante (décembre).

2 – MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES PAR LES ADMINISTRATEURS DANS D'AUTRES SOCIETES

NOM	SOCIETE	FONCTION
Mr Vivien de Coigny	MOTATORIOUS	Président
	MAISON EN VOGUE	Président
	R CHANNEL	Gérant administratif
Mr François de Coigny	INGRIF	Président (1)
	SEGRIF	Président (1)
	EPPE	Président (1)
	BIOPRESSE	Président
	IMMOBILIERE CFD	Gérant
	PETROUTILAJ-3DRD	Président
	ARCHIMEDIA	Gérant
	AFIP GESTION	Gérant
	<i>(1) en tant que représentant de la Compagnie de Chemins de Fer Départementaux</i>	
Mr Philippe Gausset	TOURISME PARTICIPATIONS	Président et Directeur Général
	CIE DE NAVIGATION DU LAC D'ANNECY	Président
	IDF PARTNERS	Président
	HUTTOPIA	Administrateur
	HEXO CONSTRUCTION	Gérant
	CIE DES BATEAUX DU LAC DU BOURGET ET DU HAUT RHÔNE	Président
	SCI PHIA	Co-Gérant
	FILAV (Suisse)	Président
	FILEIT (Kosovo)	Administrateur
Mr Jean-Marie Wintgens	INGRIF	Directeur Général Adjoint
	SEGRIF	Directeur Général
	EPPE	Directeur Général
	ASCO	Président Directeur Général
	RTI	Directeur Général
	LASER ENGINEERING	Gérant
	RTM	Gérant
	PENTA	Administrateur
	PETROUTILAJ-3DRD	Administrateur
Mme Olivia de Demandolx	SQUARE MARKETING	Présidente

3 – CONVENTIONS

Il n'existe pas de conventions intervenues au cours de l'exercice directement ou par personne interposée entre d'une part l'un des mandataires sociaux de notre Compagnie ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et, d'autre part, une société dont notre Compagnie détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital (à l'exception des conventions courantes conclues à des conditions normales).

4 - AUGMENTATION DE CAPITAL - DELEGATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous indiquons qu'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

PROJET DE RÉSOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 MAI 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les Comptes et le Bilan de l'exercice 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations de l'Entreprise, telles que ces opérations résultent desdits Comptes et Rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2018.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat 2018 proposée par le Conseil d'Administration.

Elle fixe en conséquence le dividende à 18 euros par action éligible à l'abattement de 40% sur la totalité du montant distribué soit 495 000 euros.

Il est rappelé qu'il a été distribué au cours des trois exercices précédents :

Année	Dividende par action (1)	Distribution globale
2017	36,00	990 000
2016	18,00	495 000
2015	18,00	495 000

(1) éligible à l'abattement de 40% sur la totalité du montant distribué

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du Rapport Spécial établi par le Commissaire aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce. Elle approuve ledit rapport, ainsi que les conventions qui y sont visées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Monsieur François de Coincy, pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme comme nouvel administrateur Monsieur Alexis Roux de Bézieux, pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le transfert du siège social décidé par le Conseil d'Administration. En conséquence elle approuve le remplacement de l'ancienne rédaction de l'article 4 des statuts par le texte suivant :

Article 4 : Siège social

Le Siège Social est à PARIS, 29 boulevard de Courcelles, 75008.

BILAN

ACTIF (en Euros)	VALEUR AU 31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	33 385	33 385		225
Terrains	1 711 500		1 711 500	111 500
Constructions	4 814 516	1 347 109	3 467 407	771 775
Matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	54 259	34 119	20 140	3 561
Immobilisations en cours	169 282		169 282	
Participations	10 378 954	413 819	9 965 135	9 953 012
Prêts	902 937		902 937	801 737
Autres immobilisations financières	8 025		8 025	7 321
TOTAL 1	18 072 858	1 828 431	16 244 426	11 649 131
Avances, acomptes versés sur commandes				5 847
Clients et comptes rattachés	526 784		526 784	478 692
Autres créances	2 782 064	946 703	1 835 360	1 611 260
Valeurs mobilières de placement	7 677 863	49 462	7 628 402	15 027 762
Disponibilités	478 425		478 425	324 039
Charges constatées d'avance	17 048		17 048	21 579
TOTAL 2	11 482 184	996 165	10 486 019	17 469 180
TOTAL DE L'ACTIF	29 555 042	2 824 596	26 730 445	29 118 311

PASSIF (en Euros)	31/12/2018 avant répartition	31/12/2017 avant répartition
Capital social	1 000 000	1 000 000
Réserve légale	100 000	100 000
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 196 408	4 196 408
Report à nouveau	15 110 188	10 816 956
Résultat de l'exercice	590 984	5 283 232
Provisions réglementées	2 287	2 287
TOTAL 1	20 999 867	21 398 883
PROVISIONS POUR CHARGES 2	144 830	240 228
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 919 631	859 088
Emprunts et dettes financières diverses	3 300 824	3 651 327
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	144 319	156 814
Dettes fiscales et sociales	197 661	2 756 785
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	23 313	25 859
Produits constatés d'avance		29 326
TOTAL 3	5 585 748	7 479 199
TOTAL DU PASSIF	26 730 445	29 118 311

COMPTE DE RESULTAT

(en Euros)	2018	2017
Chiffre d'affaires	824 854	506 628
Production stockée		- 140 291
Reprise sur amortissements, provisions et transfert de charges	162 438	20 674
PRODUITS D'EXPLOITATION	987 292	387 011
Achats de matière et autres approvisionnements	508	3 275
Autres achats et charges externes	445 728	574 856
Impôts, taxes et versements assimilés	67 263	139 759
Salaires et traitements	404 474	441 210
Charges sociales	147 745	196 053
Dotation aux amortissements	110 231	99 065
Dotation aux provisions	184	102 782
Autres charges	90 805	25 001
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 266 938	1 582 000
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 279 646	- 1 194 989
Produits financiers et assimilés	872 490	3 236 815
Charges financières et assimilées	- 36 301	- 53 804
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	556 543	1 988 022
Produits exceptionnels	207	5 965 550
Charges exceptionnelles	- 25 260	- 192 723
Impôts sur les bénéfices	- 59 494	2 477 617
RESULTAT NET	590 984	5 283 232

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A l'assemblée générale de la société COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris-la Défense, le 26 avril 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Frédéric NEIGE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

A l'assemblée générale de la société COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L.225-38 du code de commerce, nous avons été avisé de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Contrat de co-working avec la société Maison en Vogue

Les sociétés CFD et Maison en Vogue ont signé le 13 septembre 2018 un contrat de prestation de services par laquelle la société CFD met à disposition de Maison en Vogue un espace de travail de bureau et partage certains coûts nécessaires au bon fonctionnement des sociétés CFD et Maison en Vogue dans les bureaux situés au 29 boulevard de Courcelles 75008 Paris. Le contrat a été conclu pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2018 et sera ensuite reconduit tacitement pour des durées successives égales. Le prix qui est de 400 euros au m² charges incluses sera réévalué tous les ans en fonction de l'évolution générale du prix de location des bureaux à Paris pour la partie location pure et en fonction des charges réelles pour les charges. Le contrat cessera de plein droit au plus tard un an après que Monsieur Vivien de Coigny ne sera plus Président de votre société ou Président de la société Maison en Vogue ou actionnaire majoritaire de la société Maison en Vogue. Les prestations facturées au titre de l'exercice 2018 se sont élevées à 10 666,68 € hors taxes. Le contrat conclu avec la société Maison en Vogue permet à la société CFD d'avoir des revenus supplémentaires et de partager une partie des charges de copropriété.

Monsieur Vivien de Coigny, Président de votre société, est Président de la société Maison en Vogue.

La conclusion de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 29 mai 2018.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Opérations en comptes courants

Pour trois filiales et participations de votre société, les opérations commerciales et/ou de trésorerie font l'objet d'une inscription en compte courant. Le solde de ces comptes courants dans les comptes de votre société au 31 décembre 2018 vous est présenté dans le tableau ci-après :

SOCIETES CONCERNEES	Solde débiteurs bruts <i>en euros</i>	Provision pour dépréciation	Solde débiteurs nets <i>en euros</i>
Société Civile CFD	1 185 493		1 185 493
Petroutilaj-3DRD	268 535		268 535
PENTA	200		200

Ces comptes courants ne sont pas rémunérés.

Personnes concernées : Monsieur François de Coincy, administrateur de votre conseil d'administration, est Gérant de la Société Civile CFD et Président de la société Petroutilaj- 3DRD.

Monsieur Jean-Marie Wintgens, administrateur et Directeur Général de votre société, est administrateur de la société PENTA et administrateur de la société Petroutilaj- 3DRD.

2. Bail commercial avec la société Maison en Vogue

Un bail commercial a été conclu le 18 août 2014 avec la société Maison en Vogue pour des locaux à usage de stockage (4500 m²) et de bureaux (300 m²) sis à Val de Reuil (27100), PA de la Fringale, voie de l'Institut, pour une durée de 9 années à compter du 1er septembre 2014, moyennant un loyer annuel hors taxes et hors charges de 140 000 €, étant précisé que votre société accordera un rabais de 50 000 € pour la première période triennale. Pour les deux périodes triennales suivantes, il pourra être accordé un rabais, plafonné à 50 000 €, destiné à ramener le loyer au niveau du prix du marché dans l'hypothèse où le loyer de base excéderait ce niveau.

Le loyer sera révisé chaque année au 1er septembre sur la base des variations de l'indice Insee du coût de la construction du 4ème trimestre par rapport à celui du 4ème trimestre de l'année précédente.

Le montant du loyer comptabilisé en produit, au titre de l'exercice 2018 s'est élevé à 90 000 € hors taxes et hors charges.

Personne concernée : Monsieur Vivien de Coincy, Président de votre société, est Président de la société Maison en Vogue.

3. Convention de trésorerie avec la société RTI en date du 1er janvier 2014.

Au 31 décembre 2018 les avances de fonds consenties par votre société à la société RTI se sont élevées à 200 420 €. Ces avances n'ont pas été rémunérées au titre de l'exercice 2018.

Personne concernée : Monsieur Jean-Marie Wintgens, administrateur et Directeur Général de votre société, est Directeur Général de la société RTI.

4. Convention de prêt avec la société Penta en date du 1er janvier 2014

Les avances de fonds consenties à votre société par la société Penta porteront intérêt aux mêmes conditions et taux que ceux dont votre société bénéficie de la part de la banque dans laquelle est placée sa trésorerie excédentaire. Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2018.

Personne concernée : Monsieur Jean-Marie Wintgens, administrateur et Directeur Général de votre société, est administrateur de la société Penta.

5. Convention de prêt avec la société Rouxel Informatique en date du 1er janvier 2014

Les avances de fonds consenties à votre société par la société Rouxel Informatique porteront intérêt aux mêmes conditions et taux que ceux dont votre société bénéficie de la part de la banque dans laquelle est placée sa trésorerie excédentaire lui permettant ainsi de profiter des mêmes avantages que votre société. En application de cette convention, les avances de fonds effectuées par la société Rouxel Informatique, qui sont nulles au 31 décembre 2018, ont généré au titre de l'exercice 2018 une charge financière de 1 584 € pour votre société enregistrée dans les comptes de l'exercice.

6. Convention de garantie financière avec la société INFFLUX en date du 1er septembre 2015

A la demande de sa sous-filiale, la société INFFLUX, votre société s'est portée caution pour garantir la bonne fin d'un marché. La caution accordée par votre société est plafonnée à un montant maximum de 1 million d'euros. Cette caution est rémunérée par la société INFFLUX à raison de 2% par an. Le produit financier généré par cette caution et comptabilisé à ce titre, s'est élevé à 20 000 € sur l'exercice 2018.

La conclusion de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 22 octobre 2015.

7. Convention de prêt avec la société Petroutilaj-3DRD en date du 1er janvier 2016

Votre société a consenti un prêt de 732 722,38 € dans le cadre de l'acquisition des biens de SC PETROUTILAJ par la société Petroutilaj - 3DRD. Les avances de fonds consenties par votre société à la société Petroutilaj - 3DRD portent intérêt aux mêmes conditions et taux que ceux dont votre société bénéficie de la part de la banque dans laquelle est placée sa trésorerie excédentaire pour une durée de 10 ans à partir de la date de souscription.

Ce prêt n'a pas généré de produits financiers en 2018.

La conclusion de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 31 mars 2016 et approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2016.

Personnes concernées : Monsieur François de Coincy, administrateur de votre conseil d'administration, est Président de la société Petroutilaj - 3DRD.

A Paris-la Défense, le 26 avril 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Frédéric NEIGE

RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EXERCICE 2018

	2014	2015	2016	2017	2018
I- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital Social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
- Nombre d'actions ordinaires existantes	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500
- Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II- OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	1 438 667	971 717	1 036 056	506 628	824 854
- Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	716 622	577 651	697 862	7 936 276	526 634
- Impôts sur les bénéfices	74 789	- 75 187	30 849	2 477 617	- 59 494
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
- Résultats après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	526 354	503 855	519 253	5 283 232	590 984
- Résultat distribué (1)	495 000	495 000	495 000	990 000	495 000
III- RESULTATS PAR ACTION					
- Résultats après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	23,34	23,74	24,26	198,50	21,31
- Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	19,14	18,32	18,88	192,12	21,49
- Dividende attribué à chaque action (1)	18	18	18	36	18
IV- NOMBRE DE SALARIES (EFFECTIF MOYEN)	5	6	6	6	6
- Montant de la masse salariale de l'exercice	270 163	347 045	349 442	441 210	404 474
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Œuvres Sociales, etc ...)	120 690	150 565	148 158	196 053	147 745

(1) Pour 2018 soumis à l'approbation de l'A.G.O du 23 mai 2019

TABEAU DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS **EXERCICE 2018**

SOCIÉTÉS Renseignements détaillés Concernant les filiales et les participations	Capital en euros	Capitaux Propres autres que le capital	Quote- Part du Capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice H.T	Résultat Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				Brute	Nette					
INGRIF (Belgique)	62 000	1 790 378	100,00	2 300 000	2 300 000	-	-	1 278 471	234 833	249 000
SEGRIF (Belgique)	62 000	1 261 595	100,00	1 450 000	1 450 000	-	-	422 265	48 884	49 950
EPPE (Belgique)	62 000	830 394	100,00	750 000	750 000	-	-	2 185 265	86 299	49 960
Petrouilaj-3DRD (Roumanie)	257 317	-160 771	99,94	268 800	96 546	1 101 257	-	1 152 518	6 578	-
SCI Immobilière CFD (1)	15 245	26 590	99,90	15 230	15 230	1 185 493	-	253 257	26 590	-
Rail et Traction International (Belgique)	200 000	- 43 130	50,00	320 000	78 435	200 420	-	70 328	11 619	-
Biopresse	45 000	-2 296 108	99,80	1	1	946 703	-	-	-184	-
Rouxel Informatique	57 252	440 567	100,00	917 640	917 640	-	-	974 756	193 776	105 696
Asco Instruments	115 500	1 157 063	100,00	2 547 778	2 547 778	-	-	1 943 449	188 716	161 000
PENTA	447 680	1 576 623	62,28	1 768 505	1 768 505	200	-	742 205	187 591	121 989
COMBRAIL	81 000	23 919	51,00	41 000	41 000	-	-	137 754	2 503	-

(1) Le résultat au 31/12/2018 de la SCI est inclus dans les comptes de la Compagnie de Chemins de Fer Départementaux

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES 2018

1 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La société Rouxel a procédé au rachat de toutes les parts de ses associés personnes physiques, CFD détient donc 100%.

Evolution des participations

TITRES DE PARTICIPATIONS	31/12/2017	ACQUISITIONS	CESSIONS	31/12/2018
Biopresse	1			1
PETROUTILAJ-3DRD	268 800			268 800
SC Immobilière CFD	15 230			15 230
INGRIF	2 300 000			2 300 000
SEGRIF	1 450 000			1 450 000
EPPE	750 000			750 000
Rail & Traction International	320 000			320 000
Rouxel Informatique	917 640			917 640
Asco Instruments	2 547 778			2 547 778
PENTA	1 768 505			1 768 505
COMBRIL	41 000			41 000
Total des titres de participations	10 378 954			10 378 954

Une provision pour dépréciation de 241 565 € a été constituée sur les titres Rail & Traction International et de 172 254 € sur les titres Petroutilaj-3DRD.

2 – DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le poste valeurs mobilières de placement a évolué comme suit :

	31/12/2017	ACQUISITIONS	CESSIONS	31/12/2018
Comptes à terme	14 150 000	3 100 490	10 500 000	6 750 490
Actions	922 373			922 373
Total	15 072 373	3 100 490	10 500 000	7 672 863

Les comptes de disponibilités incluent les liquidités et les placements à court terme qui sont immédiatement réalisables.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire de ces titres, déterminée sur la base de leur valeur probable de négociation, c'est-à-dire leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice, est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le montant des valeurs mobilières de placement au bilan au 31/12/18 s'élève à 7 672 863 €

Le montant des valeurs mobilières de placement au prix du marché à la clôture est d'un montant de 7 701 150 €.

3 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

PROVISIONS POUR	31/12/2017	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2018
Charges d'exploitation	193 384		90 000	103 384
Charges financières	46 844		5 397	41 447
Total	240 228		95 397	144 831

La société applique le règlement sur les passifs (résultant de l'avis CNC 00-01 émis par le Conseil National de la Comptabilité le 20 avril 2000, adopté le 7 décembre 2000 par le règlement CRC 00-06 du Comité de la Réglementation Comptable) entré en vigueur le 1er janvier 2002.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement CRC 00-06 sur les passifs.

4 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

-	Montant des capitaux propres à l'ouverture	21 398 883 €
-	Résultat de l'exercice 2018	590 984 €
-	Montant des dividendes distribués en 2018	- 990 000 €
-	Montant des capitaux propres à la clôture	20 999 867 €

PRODUITS A RECEVOIR	Montant début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières	3 664			3 664
Clients factures à établir	34 359	48 521	34 359	48 521
Autres créances		25 669		25 669
Débiteurs divers				
Autres produits à recevoir				
Disponibilités	133 815	11 457	133 815	11 457
TOTAL GENERAL	171 838	85 647	168 174	89 311

CHARGES A PAYER	Montant début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Emprunts dettes :				
- Intérêts courus sur emprunts	2 638	863	2 638	863
- Intérêts sur dettes financières diverses	64 187	640	64 187	640
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :				
- Factures fournisseurs non parvenues	50 323	44 103	50 323	44 103
Dettes fiscales :				
- Taxes s/congés et rémunérations à payer	4 619	13 558	4 619	13 558
Dettes sociales :				
- Prov. congés payés / rémunérations à payer / charges soc.	256 764	95 527	256 764	95 527
- Dettes sur participation des salariés				
Autres Dettes :				
- Charges à payer	25 000	21 369	25 000	21 369
- Avoirs à établir				
Jetons de présence				
TOTAL GENERAL	403 530	176 060	403 530	176 060

PROVISIONS	Montant début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires	2 287			2 287
Provisions pour litiges				
Provisions sur impôts				
Autres provisions pour risques et charges	240 228		95 397	144 831
Provisions pour dépréciation :				
- s/ immobilisations (titres de participation)	425 942		12 123	413 819
- s/ comptes clients	12 600		12 600	
- s/ autres provisions pour dépréciations	991 130	5 034		996 164
TOTAL GENERAL	1 672 187	5 034	120 120	1 557 101
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		184	102 600	
- financières		4 850	17 520	
- exceptionnelles				

MONTANT DES ENGAGEMENTS DONNES AU 31.12.2018	2 650 000
MONTANT DES ENGAGEMENTS RECUS AU 31.12.2018	Néant

IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS BRUTES	Valeur brute au début de l'exercice 2018	Augmentation, acquisition, apports	Diminution, cessions, mise au rebut	Valeur brute à la fin de l'exercice 2018
Immobilisations incorporelles	33 385			33 385
Terrains	111 500	1 600 000		1 711 500
Constructions	1 435 513	2 802 000		4 237 513
Agencements et aménagements	577 003			577 003
Matériel et outillage	2 084		2 084	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	90 060	20 216	56 018	54 258
Immobilisations en cours		169 282		169 282
Autres participations financières	10 378 954			10 378 954
Prêts et autres immobilisations financières	809 056	104 705	2 800	910 961
TOTAL	13 437 555	4 696 204	60 902	18 072 857

AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Valeur au début de l'exercice 2018	Dotation de l'exercice	Diminution, reprise d'amortissements	Valeur à la fin de l'exercice 2018
Immobilisations incorporelles	33 160	225		33 385
Constructions	896 292	69 590		965 882
Agencements et aménagements	344 447	36 777		381 224
Matériel et outillage	2 084		2 084	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	86 500	3 637	56 019	34 119
TOTAL	1 362 483	110 229	58 103	1 914 609

EFFECTIFS

EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE	CADRES & MAITRISE		OUVRIERS & EMPLOYES		TOTAL	
EXERCICES	2017	2018	2017	2018	2017	2018
TOTAL DE L'ENTREPRISE	3	4	2	2	5	6

CHIFFRE D'AFFAIRES

CHIFFRE D'AFFAIRES	2016	2017	2018
Matériel ferroviaire	0	30 000	103 340
Location de locaux commerciaux	685 441	202 012	361 058
Prestations aux sociétés du groupe	350 556	274 556	360 456
Recettes diverses et accessoires	59	60	
TOTAL	1 036 056	506 628	824 854

COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX**FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

- CFD a fait l'acquisition de nouveaux bureaux et a transféré son siège social au 29 Boulevard de Courcelles à Paris (75008)
- La société Rouxel Informatique a procédé au rachat de toutes les parts de ses associés personnes physiques, CFD détient donc 100%.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les Conventions Générales Comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels édictés par le règlement ANC n° 2014-03 (arrêté d'homologation publié au JO du 15 octobre 2014), modifié par le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 (arrêté d'homologation publié au JO du 28 décembre 2016)

La méthode de base retenue, pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels. Elles sont amorties sur une durée de 3 ans.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements, pour dépréciation, sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---|--------|
| • Constructions | 20 ans |
| • Agencements et aménagements des constructions | 10 ans |
| • Installations techniques | 10 ans |
| • Matériel et outillage industriels | 8 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | 5 ans |
| • Mobilier de bureau | 10 ans |

c) Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de détenir la participation.

d) Stocks et en-cours

Les en-cours, sont valorisés en fonction de l'état d'avancement.

e) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

f) Disponibilités

Les comptes de disponibilités incluent les liquidités et les placements à court terme qui sont immédiatement réalisables.

g) Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les amortissements dérogatoires.

h) Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement CRC 00-06 sur les passifs.

i) Note de présentation

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 est de 26 730 445 euros. Il était de 29 118 311 euros au 31/12/2017.

Le compte de résultat de l'exercice, dégage un bénéfice de 590 984 euros contre 5 283 232 euros en 2017.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX**Liste des actionnaires détenant plus de 5% du capital**

CAPITAL SOCIAL AU 31 MARS 2019	NOMBRE D'ACTIONS	POURCENTAGE
Mme Guyonne de Coincy	7 083	25,76
SARL Archimédia	3 936	14,31
Mme Marie-Solange de Luppé	2 961	10,77
Mme Aude Aymé	2 939	10,69
Mme Huguette Dechambre	2 939	10,69
Mr François de Coincy	2 079	7,56
Mr Hubert Jeanin Naltet	1 968	7,16
Divers (environ 122)	3 595	13,07
TOTAL	27 500	100,00

Actions détenues par les salariés au 31 12 2018 : 0

INFORMATION CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX
1 - Jetons de présence

Pour l'année 2018, un montant de 25 000 euros a été attribué aux membres du Conseil d'administration à titre d'émoluments. La répartition entre les administrateurs est faite à raison de 50% en part fixe et 50% au prorata des présences aux conseils.

2 - Rémunération exceptionnelle

Il peut être alloué aux administrateurs des rémunérations exceptionnelles pour des missions particulières. En 2018, aucune somme n'a été allouée.

3 - Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes s'élèvent à 17 000 euros hors taxes pour l'exercice 2018.

COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX

1 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM	ADRESSE	FONCTION
Mr Vivien de Coigny	74 avenue de Breteuil 75007 Paris	Président
Mr François de Coigny	55 boulevard d'Auteuil 92100 Boulogne Billancourt	Administrateur
Mr Jean-Marie Wintgens	22 rue du Bosquet 4470 Belgique	Administrateur
Mme Marie-Solange de Luppé	496 chemin de la Morvenède 83110 Sanary	Administrateur
Mme Olivia de Demandolx	10 rue Michelet 92100 Boulogne Billancourt	Administrateur
Mr Philippe Gausset	45 avenue Foch 69006 Lyon	Administrateur

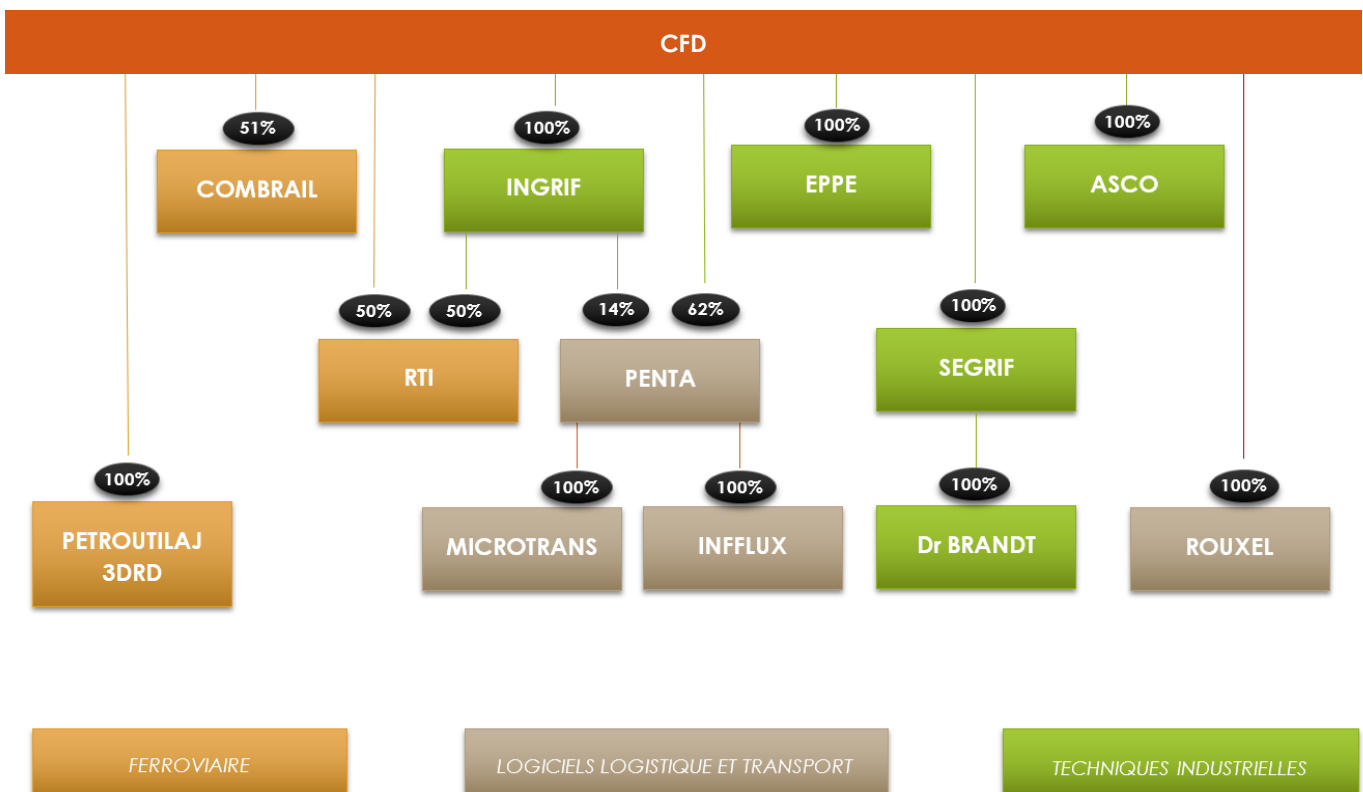
2 – DIRECTEUR GENERAL

NOM	ADRESSE	FONCTION
Mr Jean-Marie Wintgens	22 rue du Bosquet 4470 Belgique	Directeur Général

3 – COMMISSAIRES AUX COMPTES

NOM	ADRESSE	
Deloitte et Associés	6 place de la Pyramide 92908 Paris La Défense cedex	
Cabinet B.E.A.S.	6 place de la Pyramide 92908 Paris La Défense cedex	

4 – ORGANIGRAMME





29 boulevard de Courcelles

75008 Paris

cfd.fr